



Communauté de Communes
du Haut Allier

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 AVRIL 2017

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
19 AVRIL 2017 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : MME POME CASTANIER, Bernadette MOURGUES, Myriam MARTIN, Liliane PERISSAGUET, Marie-Josée BEAUD, Michelle PONS, Catherine BONNEFILLE, Josette THOMAS, M. Jean BERNAUER, Pierre MARTIN, Michel NOUVEL, Olivier ROUVEYRE, Guy ODOUL, Philippe PIN, Guy MALAVAL, Olivier ALLE, Gérard SOUCHON, Dominique CHOPINET, Jean-Claude CHAZAL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Raymond MARTIN, Joël ROUX, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND, Christian LEMOINE.

Absents excuses : Marc OZIOL, Jean-François COLLANGE, Bernard BACON.

Pouvoirs : Marc OZIOL à POME CASTANIER, Jean-François COLLANGE à Myriam MARTIN.

Secrétaire de séance : Pierre MARTIN

Compte-rendu du 14 février 2017 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 14 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2017 :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

VOTE les taux et produit 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

TYPE DE TAXE	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
T.E.O.M.	6 255 618	8,45	528 600 €

PREND ACTE que ce produit sera reversé, par 12^{ème}, au SICTOM des Hauts Plateaux, qui assure le service de ramassage des Ordures Ménagères sur le territoire de la C.C.H.A. et la gestion de la déchetterie.

PREND ACTE du fait qu'en dehors du produit de la TEOM, le SICTOM des Hauts Plateaux perçoit le produit de la "Redevance Spéciale" instaurée pour les déchets suivants :

- Ordures ménagères produites par les campings (9 548 € en 2016)
- Déchets des Professionnels acceptés en déchetterie (6 641,09 € en 2016)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

2) Demande formulée auprès du SICTOM des Hauts Plateaux de prise en compte de l'extension du périmètre de la CCHA au 1^{er} janvier 2017 et de ses conséquences :

En fonction des orientations qui ont été prises au niveau de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du jeudi 6 avril 2017, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur diverses propositions à soumettre à l'approbation du Conseil Syndical du SICTOM des Hauts Plateaux dont fait partie la CCHA.